

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Education, Sports, Vie Associative et Développement culturel

Médiathèque

18. Evacuation de livres et revues non patrimoniaux

Marie-Line GUEDJ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La médiathèque dispose d'une réserve située en sous-sol. Celle-ci contient environ 20 000 documents (livres, revues, journaux) dont une partie seulement est vouée à être conservée durablement pour son intérêt patrimonial.

L'autre partie est constituée de romans, bandes dessinées, biographies, albums et contes remisés au sous-sol après plus de 10 ans de mise à disposition du public dans les espaces de la médiathèque. Ces documents n'ont pas de rapport avec Vire Normandie et son bocage. Ils n'ont pas un intérêt patrimonial significatif pour la région et sont peu demandés par le public (300 demandes en 2024, 180 en 2025).

Au second semestre 2025, des moisissures ont été découvertes sur des journaux et de livres dans cette réserve du sous-sol. Elles se sont développées sous l'effet conjugué de la hausse des températures et de la hausse du taux d'humidité, suite à la panne d'un déshumidificateur. L'encombrement de la pièce freine également la circulation de l'air.

Ces moisissures représentent une menace réelle pour la conservation des collections patrimoniales.

Pour lutter contre la propagation des moisissures sur les collections patrimoniales, des discussions ont eu lieu avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'agence Normandie Livre et Lecture. Plusieurs actions ont été entreprises :

- Le déshumidificateur défectueux a été réparé et réinstallé.
- Un déshumidificateur portatif supplémentaire a été installé.
- Une étude portant sur l'installation d'un système de contrôle et de traitement de l'air et de l'humidité est en cours de réalisation.
- Un dossier de subvention pourrait être déposé en septembre 2026 auprès de l'Etat pour financer l'achat et l'installation de matériel de suivi de la température et de l'humidité.

Il convient également d'évacuer dès que possible les collections courantes infestées pour éviter une détérioration de la situation et permettre une meilleure circulation d'air dans cet espace. L'objectif est de conserver au mieux les collections patrimoniales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Délibération n°2026/07/15/18 du 15 juillet 2026 à 20 h



Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication
écompétente par délégation

Il est donc proposé d'éliminer les collections non patrimoniales infestées en ayant recours à la filière de recyclage papier. Ces livres et revues ne pourront pas être donnés ou revendus car ils risqueraient de contaminer d'autres documents. L'équipe de la médiathèque et les services techniques pourraient démarrer ce travail en août 2026.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 1er juillet 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'évacuation des collections non patrimoniales infestées par les moisissures
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Délibération n°2026/07/15/18 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la délégation

Délibération n°2026/07/15/18 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la compétence par délégation

Délibération n°2026/07/15/18 du 15 juillet 2026 à 20 h